

RÈGLEMENT OFFICIEL – TRAIL 4x1800 – ÉDITION 2026

17 & 18 JUILLET 2026 – STATION DU LIORAN (CANTAL)
ORGANISÉ PAR LE CLUB DES SPORTS DU LIORAN

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Trail 4x1800 est organisé par le **Club des Sports du Lioran**, association loi 1901. L'événement se déroule au cœur du Massif Cantalien, depuis la station du Lioran, sur sentiers balisés en moyenne et haute montagne.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement, de l'éthique de l'événement et des consignes communiquées par l'organisation.

ARTICLE 3 – ÉTHIQUE & ESPRIT DE L'ÉVÉNEMENT

Le Trail 4x1800 valorise les paysages, producteurs et acteurs du Cantal. Les ravitaillements, dotations et prestations privilégient les produits locaux. Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers :

- l'environnement,
- les bénévoles,
- les autres coureurs,
- les habitants et usagers des sentiers.

Le directeur de course peut exclure des classements tout coureur ne respectant pas ce règlement.

Cette mesure peut également s'appliquer à l'entourage du coureur si son comportement nuit à la sécurité ou au bon déroulement de l'événement.

ARTICLE 4 – ÉPREUVES 2026

Trail du Plomb

- 12 km – 600 D+
- Départ : vendredi 17 juillet – 20h30
- Course nocturne

Trail des Crêtes

- 22 km – 1200 D+
- Départ : samedi 18 juillet – 10h30

Trail des 4x1800 – Solo

- 33 km – 2000 D+
- Départ : samedi 18 juillet – 7h45 & 8h00

Trail des 4x1800 – Relais (2 sections)

- Passage de relais : Saint-Jacques-des-Blats (KM 20)

Marathon des Cantalous

Classement au temps cumulé : Temps du Trail du Plomb + Temps du Trail des 4x1800

Courses enfants – Pitchounettes

Distances selon catégories

Course non chronométrée

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Âge minimum

- Trail 4×1800 / Crêtes / Marathon des Cantalous : **à partir d'Espoir** •

Trail du Plomb : **à partir de Junior**

- Courses enfants : catégories FFA jeunes

Documents obligatoires acceptés :

1. Licence FFA : Athlé Compétition / Athlé Entreprise / Athlé Running **2. Licences fédérations agréées** : FFH, FFSA, FCD, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP... **3. Certificat médical** (majeurs non licenciés seulement) mentionnant : « Absence de contre-indication à la course à pied en compétition »

Daté de **moins de 1 an**.

Mineurs

Pas de certificat médical (FFA 2026), mais **attestation parentale obligatoire**. Non acceptés

- Licences FFA Santé / Découverte
- Documents non conformes ou illisibles

ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Dates :

- Ouverture : 17 décembre 2025
- Clôture lorsque les quotas sont atteints

Plateforme exclusive : les inscriptions se font **uniquement via Finishers.com** Politique de dossards

- Inscription personnelle
- Revente clandestine = **disqualification**
- Procédure officielle de revente gérée par Finishers

ARTICLE 7 – TARIFS 2026

Épreuve	Tarif 1 (100 premiers)	Tarif 2	Tarif revente
Trail du Plomb	19 €	21 €	23 €
Trail des 4×1800 Solo	40 €	42 €	44 €
Trail des 4×1800 Relais	45 €	47 €	49 €
Trail des Crêtes	29 €	31 €	33 €
Marathon des	50 €	52 €	54 €

Cantalous			
-----------	--	--	--

Les tarifs comprennent : sécurité, chronométrage, dotation coureur, ravitaillements, arrivée.

ARTICLE 8 – ANNULATION / REMBOURSEMENT / ÉCHANGE

Annulation par le coureur

- Aucun remboursement sauf si le coureur a souscrit l'option annulation Finishers.
- Dans ce cas, les conditions d'annulation, d'échange ou de remboursement sont celles présentes sur le site de Finishers, seul vendeur/revendeur officiel.

Annulation ou modification par l'organisation

En cas d'annulation, de report ou de modification (météo, sécurité, décisions administratives...)

: **Aucun remboursement ne sera effectué**, quelles que soient les raisons. Cette clause prévaut sur tout autre document antérieur.

ARTICLE 9 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Trail 4x1800 & Crêtes

- Téléphone chargé
- 1 L d'eau
- Couverture de survie
- Sifflet

Trail du Plomb

- Téléphone
- 0,5 L d'eau
- Couverture de survie
- Sifflet
- Lampe frontale

Matériel météo (peut devenir obligatoire)

- Veste imperméable
- Bonnet / gants
- Deuxième couche
- Eau supplémentaire

Bâtons interdits sur toutes les épreuves

ARTICLE 10 – ASSISTANCE

Seule zone autorisée : **Saint-Jacques-des-Blats** – uniquement sur un espace délimité par l'organisation

Assistance interdite

- Sur tout autre point du parcours
- Au Col de Rombière
- Aux ravitaillements liquides
- En accompagnement coureur

Tout manquement = exclusion des classements

ARTICLE 11 – RAVITAILLEMENTS

Ravitaillements complets (liquide + solide)

- Saint-Jacques-des-Blats
- Col de Rombière

Ravitaillements liquides uniquement

- Téléphérique du Plomb-du-Cantal

Règle environnement

Aucun gobelet fourni : le coureur doit être équipé de son propre contenant.

ARTICLE 12 – PARCOURS & BALISAGE

- Itinéraires sur pistes, sentiers forestiers et portions techniques •

Balisage renforcé

- Signaleurs sur points sensibles
- Respect du code de la route obligatoire

ARTICLE 13 – BARRIÈRES HORAIRES

Trail 4x1800

- Temps max : **7h00**
- Barrière : Saint-Jacques-des-Blats – **12h30**

Trail des Crêtes

- Temps max : **5h00**

Trail du Plomb

- Temps max : **3h00**

Dépassement de ces horaires = mise hors course et déclassement

ARTICLE 14 – ENVIRONNEMENT

Interdiction de :

- jeter des déchets
- couper les sentiers
- modifier ou retirer le balisage

Manquement = disqualification par la direction de course

ARTICLE 15 – SÉCURITÉ

- Dispositif médical professionnel
 - Numéro d'urgence sur les dossards
 - Les médecins peuvent mettre un coureur hors course •
- Obligation d'assistance à un participant en détresse

ARTICLE 16 – ABANDON

Le coureur doit se rendre à un poste de contrôle ou ravitaillement. Le dossard est invalidé.

Rapatriement organisé selon disponibilités.

ARTICLE 17 – PÉNALISATIONS

Motifs possibles :

- dossard absent ou modifié
- assistance hors zone
- absence de matériel obligatoire
- comportement dangereux ou antisportif
- pollution
- utilisation d'un véhicule
- violation des consignes médicales
- entourage perturbateur (article 3)

ARTICLE 18 – CHRONOMÉTRAGE

- Puce électronique
- Balise GPS possible pour coureurs sélectionnés

ARTICLE 19 – CLASSEMENTS & RÉCOMPENSES

Remise des prix

Samedi 18 juillet – **16h00**

Récompenses

- Top 5 H/F : 4x1800, Crêtes, Plomb
- Top 3 : Marathon des Cantalous (au **temps cumulé**)

Prize money 4x1800 (H/F)

- 1er : 500€
- 2e : 300€
- 3e : 200€

ARTICLE 20 – DROIT À L'IMAGE

Le coureur accepte l'utilisation de son image par l'organisation et ses partenaires pour la promotion de l'événement.

ARTICLE 21 – DONNÉES PERSONNELLES

Données collectées pour :

- inscription,
- chronométrage,
- sécurité,
- résultats et communication.

Le participant dispose d'un droit d'accès, rectification et suppression via

: www.trail4x1800.fr